

# ECOLE EST LIBERATION-VINCENNES

Conseil d'école du mardi 7 mars 2017

## Membres présents

**Présidente** : Florence Delcayre

**Toute l'équipe enseignante**, à l'exception de mesdames Adoum et Tiphagne, absentes excusées, et monsieur Bonetto, absent excusé.

**FCPE** : Catherine Goursonnet et Jessica Desprince

**APEV** : Sidonie Mathias, Stéphane Petit, Marjorie Desarnaud, Marie Guitou, Muriel Mansion, Sylvie Bismuth, Sonia Bensalem, Candy Lugaz-Millez, Marianne Magnier Moreno.

**Représentants de Maire** : Sandra Garcia Suarez, responsable adjointe du pôle logistique, Anne Laurence Rouger, adjointe au maire

## Questions portées à l'ordre du jour

Avant de commencer, Madame Delcayre remercie les associations de parents d'élèves pour le don de 839,54€ fait ce jour à la coopérative de l'école, somme provenant des bénéfices de la fête de fin d'année scolaire 2015/2016.

## 1/Le projet d'école

### Axe réussite

**Point sur le suivi des élèves en difficulté par le RASED** : Cette année, madame Login prend en charge 8 élèves en majorité en cycle 2 tandis que madame Girault en suit 13 exclusivement en cycle 2. Ces prises en charge se font avec l'accord des parents et en concertation avec l'enseignant de l'élève.

Les rôles et missions de deux enseignantes du RASED sont expliqués sur le site de l'école, onglet RASED.

**Information sur les stages RAN** des congés de printemps à l'école Libération : ce stage d'une semaine est ouvert aux élèves volontaires dont les enseignants pensent qu'il leur serait profitable. L'enseignant de l'élève inscrit liste un ensemble de notions à travailler. L'élève renforce ses connaissances ou étudie des compétences non acquises. Nous avons 10 élèves inscrits.

**Le suivi des élèves en difficulté par le CMP** : quelques élèves ne peuvent accéder à un suivi médical complet et régulier sur le temps scolaire. Le problème a été soulevé au comité de pilotage du PEDT (projet éducatif territorial) et il faudrait désormais trouver une solution à ce problème et mettre en place un service spécifique dans le cadre d'une convention. Madame Rouger travaillera avec madame Greiner, l'inspectrice afin de voir ce qu'il est possible de faire.

### Scolarité des élèves d'UPE2A :

Désormais nos élèves de Saint Mandé bénéficient d'un tarif spécifique cadré par une convention effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier : la Ville applique le tarif hors commune pour les activités périscolaires mais les parents ne règlent que 30% de la facture et le CCAS (centre communal d'action sociale) de Saint Mandé après étude sociale se charge de payer les 70% restants. En ce qui concerne notre élève de Joinville, il bénéficie désormais d'un tarif vincennois au quotient familial depuis décembre.

## **Equipement informatique :**

Les ordinateurs et l'imprimante de la salle informatique ont été changés. Le RASED va être équipé d'un portable avec imprimante.

3 nouveaux TNI vont être installés (CE1A/CM2B/CM1A). M.Pain, responsable des services techniques de la ville, M.Testelin en charge du service informatique, Mme Garcia et le prestataire accompagnés de madame Delcayre ont visité les classes volontaires et les salles déjà équipées afin d'évaluer les problèmes rencontrés : hauteur du tableau selon l'âge des élèves et la taille de l'enseignant, reflet lumineux à cause de l'estrade au 2<sup>ème</sup> et la possibilité d'ajouter un tableau Velléda fixe à côté du TNI. L'installation des TNI sur un rail pour adapter la hauteur à l'utilisateur serait une solution mais avec un coût supplémentaire de 2500€ par TNI : madame Rouger informe que cette option est à l'étude.

## **Axe équité**

### **Mise en œuvre du livret numérique (LSU)**

Le bilan de la mise en œuvre des LSU par les enseignants est remonté à notre inspectrice.

Le temps mis pour le compléter n'est pas plus long que la version papier mais les problèmes de connexion rendent le travail plus laborieux. L'entraide a permis à tous de maîtriser l'outil. Les principales compétences inscrites ont été définies en concertation par niveau.

L'application manque de souplesse sur le fond et la forme : il faudrait pouvoir agir sur la taille et la hauteur des cases à renseigner et la police. Le choix des échelles d'évaluation pose question. Il est difficile de se mettre d'accord pour dire qu'une notion est « partiellement atteinte ». Il manque selon l'équipe deux colonnes « à renforcer » et « non évalué ». Monsieur Cohen insiste sur le manque de lisibilité de ces livrets pour les familles qui n'arrivent pas à comprendre exactement ce que leur enfant sait faire.

Les parents élus soulignent également que les enseignants n'ont pas toujours renseigné la colonne « commentaires » : les enseignants ont en effet géré librement cet espace.

### **Transmission des évaluations aux familles**

La transmission des travaux des élèves et des évaluations aux familles s'inscrit dans le cadre de plusieurs circulaires sur les relations école /parents

Les BO n°31 du 31/08/2006 et n° 38 du 13/10/20013

La circulaire de 2006 donne les fondamentaux des relations école /familles

- Les parents d'élèves ont le droit d'avoir accès aux informations nécessaires au suivi de la scolarité de leur enfant et à celles relatives à l'organisation de la vie scolaire.
- Le directeur d'école doit prendre toute mesure adaptée afin que les parents puissent effectivement prendre connaissance des résultats scolaires de leur enfant
- Les demandes individuelles d'information ou d'entrevue présentées par les parents devront recevoir une réponse (qu'elle soit positive, différée ou négative)
- Le dialogue avec les parents est fondé sur une reconnaissance mutuelle des compétences et des missions des uns et des autres, le professionnalisme des enseignants dans le cadre de leur fonction et les responsabilités éducatives des parents ainsi que sur le souci commun du respect de la personnalité de l'élève.

La circulaire de 2013 renforce la coopération entre l'école et les parents, en associant les collectivités territoriales dans le cadre du PEDT (projet éducatif territorial) et préconise de développer des actions d'accompagnement à la parentalité.

Le dialogue fondé sur « le souci commun du respect de la personnalité de l'élève » reste au cœur de tous les échanges. Les parents doivent comprendre qu'il existe un « jardin secret » partagé dans la classe entre les enseignants et les élèves et que tout ne peut pas être dit aux familles.

Trois questions se posent alors autour de cette problématique « du jardin secret » de l'élève

Est-ce que l'enseignant doit raconter tout ce qui se passe dans la classe ?

Est-ce que la famille doit dire tout ce qui se passe à la maison ?

Comment gérer les contradictions entre les consignes de l'école et les pratiques familiales tout en permettant à l'élève de faire ses propres choix ?

Il faut donc pouvoir préserver à l'enfant un espace privé voire intime relevant aussi bien de l'école que de la maison afin de lui permettre la construction de sa personnalité et de son autonomie. L'élève ne doit pas se sentir sous surveillance 24h/24 sans aucun espace personnel.

Ainsi la classe ou l'école sont des espaces privés de confidentialité pour l'élève comme pour l'enseignant. Ce dernier peut donc en toute légitimité ne pas répondre à la question d'un parent lorsque celle-ci touche à la construction du citoyen autonome en devenir.

Les modalités d'évaluations, les types d'évaluations et la communication des travaux des élèves sont présentés par les enseignants en début d'année scolaire lors de la réunion de rentrée.

Certaines évaluations diagnostiques orales ou écrites ne sont pas toujours transmises aux familles et permettent aux enseignants de construire leurs séquences d'apprentissage.

Chaque professeur veille cependant à ce qu'une partie des documents écrits des élèves repartent dans les familles à un rythme qui leur est propre. Tout ne repart pas à la maison pour diverses raisons et surtout pour éviter la perte par exemple d'un fichier de math au CP qui est un outil de travail quotidien.

Les évaluations au service de l'écriture du livret scolaire repartent dans les familles pour la majorité des enseignants de l'école tout de suite après la correction, pour un quart au moment des vacances scolaires, et pour un autre quart au moment de la remise des livrets.

Il est vrai qu'avec un livret semestriel, les enseignants vont devoir trouver un temps intermédiaire pour permettre aux familles d'avoir accès aux évaluations effectuées sans attendre la fin du semestre. Les parents élus proposent un retour dans les familles à chaque vacance scolaire.

Dans tous les cas, lorsqu'une famille souhaite voir un cahier, un classeur, un fichier ou une évaluation, elle peut en faire la demande écrite à l'enseignant qui veillera à cette communication.

A l'inverse, la communication école / famille implique que chaque famille vise les cahiers et évaluations transmises et y appose sa signature pour informer l'enseignant que le document a bien été visé. Nous avons de plus en plus de familles qui ne signent pas les cahiers, ne lisent pas les documents transmis, ne complètent pas les coupons « retour » comme demandé.

Enfin, l'école dispose désormais d'un nouvel outil d'information à la disposition de toute la communauté éducative : l'ENT (environnement numérique de travail) présente pour l'instant les actualités et l'organisation de l'école. Il est accessible à l'adresse suivante <http://estliberation94300.toutemonecole.fr>

## **Natation scolaire**

Nous avons rencontré des difficultés concernant la sécurité et l'organisation des séances à la piscine. Un manque de surveillance par les maîtres-nageurs avait été constaté par deux enseignantes de ce1 et leurs parents accompagnateurs.

Après une réunion avec l'association des parents APEV, les directions de l'est et la conseillère pédagogique responsable des activités de natation, les dysfonctionnements ont été remontés au responsable du bassin et les MNS réunis et rappelés à l'ordre.

Désormais, plusieurs points doivent être respectés :

- Dès l'arrivée au bord du bassin, l'enseignant s'assure de la présence d'un MNS de surveillance (un par bassin, un tee-shirt de distinction) et questionne le chef de bassin en cas de doute.
- L'enseignant si besoin, demande les informations utiles à la prise en charge de son groupe.

- Deux parents accompagnateurs sont autorisés en CE1, un seul parent pour les autres niveaux. Un seul parent peut rester au bord du bassin à une place identifiée par les élèves afin d'accompagner les élèves aux toilettes à l'aller comme au retour ;
- Aucun parent ne peut filmer les séances ou photographier les élèves sauf en cas de projet spécifique porté par l'enseignant avec l'accord des MNS.

Les enseignants concernés par la natation scolaire souhaitent avoir deux accompagnateurs pour les CE2. Les projets de reportage seront transmis par la directrice au chef de bassin afin d'éviter toute réticence des MNS.

## 2/ Les travaux liés à la sécurité

**Issue de secours du parking d'un immeuble privé qui donne dans la cour** : madame Rouger indique que la porte va être condamnée.

**Zone 30 bd de la Libération** : madame Rouger va faire remonter cette demande.

**Voitures garées en double file** : la police municipale organisera une action de prévention devant l'école la semaine du 13/03 au 17/03 puis verbalisera les voitures mal garées les semaines suivantes. Cette décision est saluée par l'ensemble du conseil.

**Sonnerie spécifique PPMS et clés d'accès aux évacuations en sous-sol, sous le réfectoire, rue du commandant Mowat** : ces demandes sont toujours à l'étude en mairie. La sonnerie PPMS est cependant actée au budget.

**Salle 15** : techniquement, il n'y a aucune deuxième sortie possible qui respecte les normes en vigueur. Cette salle ne pourra plus être utilisée avec un effectif supérieur à 18 élèves selon les préconisations de la commission de sécurité.

Les associations de parents demandent pourquoi tous les élèves de l'école Passeleu sortent par le 106 rue Diderot car cela rend le trottoir inaccessible à 16h. Elles s'interrogent sur la possibilité de faire sortir quelques classes rue du commandant Mowat pour fluidifier le passage devant les entrées principales des deux écoles rue Diderot. Madame Delcayre en parlera avec le directeur de l'école Passeleu. Madame Rouger étudiera cette possibilité.

### **Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap :**

Les aménagements vont continués et notamment l'installation d'une rampe extérieure au 106 pour entrer dans l'école et l'accès par ascenseur au gymnase qui va être rénové entièrement. Tout cela est très positif et démontre que la mairie avance dans la mise en œuvre de la loi de 2005.

En ce qui concerne notre demande d'ascenseur pour faciliter l'accueil des élèves et parents porteurs de handicap ou les élèves accidentés tout au long de l'année, la mairie après un audit a obtenu en préfecture l'autorisation de ne pas installer un ascenseur dans les locaux de Libération. Cette autorisation, s'inscrit dans le cadre des assouplissements de la loi de 2005, notamment pour les collectivités territoriales qui ont beaucoup de travaux à effectuer pour rendre accessibles les services publics et de gros budgets à prévoir pour cela.

La mairie pense que le service public d'éducation est accessible à tous dans nos locaux puisque nous avons six salles de classes et deux salles de loisirs au RDC.

Ces arguments auraient pu être pertinents avant les années 2000 et notamment avant les programmes 2002, avant la loi sur le handicap de 2005, avant les nouvelles dispositions de 2006 sur l'accueil des parents dans les écoles.

Madame Delcayre rappelle le cadre de travail actuel :

- Les relations école/ parents ont été définies par des circulaires avec notamment les remises des livrets en mains propres et les portes ouvertes dans toutes les classes accessibles à tous : parents et élèves doivent pouvoir rejoindre une classe dans les étages.
- Le cœur du métier a bien évolué avec l'harmonisation des pratiques enseignantes par niveau et par cycle, les échanges de service pour que les élèves profitent de l'expertise de chacun et la constitution de groupes

d'élèves en fonction de leurs besoins : dans ces conditions, il vaut mieux que les niveaux de classe soient regroupés au même étage afin de faciliter le travail en équipe

- Le numérique a fait son apparition dans les programmes : les équipements ne peuvent être délocalisés lorsqu'un élève accidenté ne peut plus monter dans les étages.
- L'inclusion des élèves porteurs de handicap fait partie désormais du quotidien de toutes les classes, ces élèves habitués à un environnement spécifique ne supportent pas les changements et les délocalisations et travaillent avec du mobilier et des outils adaptés.
- La prise en charge des élèves en difficulté est une obligation avec la mise en place de dispositifs personnalisés : les affichages pédagogiques, l'utilisation d'outil de travail et de logiciels spécifiques participent à l'aide apportée à ces élèves et leur délocalisation est très compliquée.
- La salle informatique est au 1<sup>er</sup> étage et la salle vidéo au 2<sup>ème</sup> étage et les élèves placés au RDC doivent pouvoir y accéder et ne pas être exclus des séances en étage.
- Enfin, la mise en place des ateliers sur la pause méridienne et après l'école impose de laisser à disposition les salles 1 et 2 le midi et à 15h30 : cela rend la délocalisation d'une classe en cas d'accueil d'un élève accidenté ingérable, avec des déplacements incessants et contre-productifs pour l'attention des élèves (sans compter les oublis des uns et des autres une fois installés). Mesdames Berkoukchi et De Azevedo ont tentée l'expérience l'année dernière et cela ne sera plus renouvelé.

Au vu de ces problématiques, l'équipe enseignante demande le soutien des associations de parents et propose à la mairie de revenir sur ses choix.

Madame Rouger explique que la mairie ne reviendra pas sur cette décision qui fait suite à un audit complet.

Les parents d'élèves ne comprennent pas cette décision au regard notamment du choix d'installer un ascenseur dans le gymnase : c'est dans l'école qui comporte deux étages que l'ascenseur doit être installé dans l'intérêt des élèves.

### **3/Travaux liés à la vétusté**

Le changement du standard téléphonique vétuste est toujours à l'étude. Les peintures des escaliers sont reportées pour l'instant.

Madame Delcayre remercie l'ensemble des membres du conseil d'école. La séance est levée à 20h30.

Florence Delcayre,  
présidente du Conseil d'école.